

Quels sont mes droits et mes devoirs au collège ?

Un collégien a des droits, il doit aussi respecter des devoirs dans le cadre scolaire. Ces droits et devoirs doivent le préparer à être un citoyen. Ils sont précisés par le règlement intérieur de l'établissement scolaire.

A) Les droits du collégien.

1) Qu'est-ce qu'un droit ?

Définition du dictionnaire Larousse : **Le droit est la faculté d'accomplir ou non quelque chose, d'exiger quelque chose d'autrui en vertu de règles reconnues individuelles ou collectives (pouvoir, autorisation)**

2) Droits individuels

Chaque collégien a droit :

- au respect de son intégrité physique et morale.
- au respect de sa liberté de conscience (pensée) .
- au respect de son travail et de ses biens.
- à la liberté d'expression.

L'élève doit utiliser ces droits dans un esprit de tolérance et de respect d'autrui, y compris ces camarades.

La tolérance est le fait d'accepter les différences.

B) Les devoirs du collégien.

1) Qu'est-ce qu'un devoir ?

Définition du dictionnaire Larousse : **Être obligé à quelque chose à l'égard de quelqu'un par la loi, la morale, les convenances.**

2) Quels sont les devoirs du collégien ?

Chaque collégien doit :

- respecter le règlement intérieur de l'établissement scolaire,
- être assidu (présent) aux enseignements obligatoires et facultatifs (dès que l'élève y est inscrit),
- réaliser les travaux écrits et oraux demandés par les enseignants,
- respecter l'ensemble des membres de la communauté scolaire, y compris les autres collégiens,
- respecter les bâtiments et les matériels.